

Article 43 du Règlement

Que le premier ministre renonce à ce procédé qui lui permet de trier les journalistes susceptibles de l'accompagner et qu'il témoigne de son attachement au principe de la liberté de la presse en rétablissant l'ancienne politique concernant les journalistes chargés des reportages sur ses déplacements à l'étranger.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT DES FABRICANTS—LA DÉSIGNATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, l'une des dispositions du budget prévoyait à l'intention des fabricants un crédit d'impôt de 50 p. 100 à l'investissement dans des zones désignées. En réponse à une demande fort courtoise de la part de mon collègue de York-Sunbury (M. Howie) qui s'informait des données dont on s'était servi pour choisir ces zones désignées, le ministre de l'Expansion économique régionale a rétorqué avec indignation qu'il trouvait révoltant d'insinuer qu'on puisse se fonder sur des critères autres que les méthodes les plus scientifiques et les plus équitables pour déterminer ces zones.

Étant donné cette réponse, étant donné le fait que des familles du comté de Queens et de plusieurs autres régions du Nouveau-Brunswick représentées par des députés conservateurs affichent une moyenne des revenus familiaux, l'un des critères retenus, bien inférieure à celle qu'on enregistre dans la plupart des zones visées par le programme et qui sont toutes représentées par des libéraux, et étant donné que \$12,285,000 des crédits de \$12,692,000 affectés aux projets de développement communautaire au Nouveau-Brunswick, soit 96.8 p. 100, ont été dépensés dans des circonscriptions représentées par des libéraux, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le ministre fasse de la province entière du Nouveau-Brunswick une zone désignée aux fins du programme de crédit d'impôt de 50 p. 100 à l'investissement des fabricants.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE DÉCÈS DE JOHN LENNON—CONDOLÉANCES À LA VEUVE, À LA FAMILLE ET AUX AMIS—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité. Hier soir, à l'âge de 40 ans, John Lennon a été assassiné. Par les chansons qu'il a composées au sein du groupe «The Beatles» et par ses microsillons solo, John Lennon a contribué à façonner la mentalité des jeunes pendant les années 60 et le début des années 70. Sa vision d'amour, de paix et d'harmonie entre les hommes a énormément influencé la prise de conscience, les espoirs et les rêves d'une génération. Sa contribution musicale a changé de fond en comble la musique populaire et notre culture. John Lennon est mort, mais son œuvre vit dans le cœur et dans l'esprit de millions d'hommes et de femmes, au Canada et dans le monde entier.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) et le député de Laurier (M. Berger):

Que la Chambre salue l'apport culturel exceptionnel de John Lennon et exprime ses condoléances à sa femme Yoko Ono, ainsi qu'à sa famille et à ses amis.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le chômage est à la hausse; notre dollar sombre plus bas chaque jour; nos entreprises sont obligées d'emprunter à des taux d'intérêt dépassant 17 et 18 p. 100; nous entrevoyons le spectre d'une inflation de 11½ p. 100 l'an prochain. Cet état de choses s'appelle la «stagflation». Je propose donc, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que la Chambre constitue immédiatement un comité d'étude spécial de sept membres chargé d'enquêter sur la politique financière et monétaire du gouvernement actuel et de la Banque du Canada et, à cette fin, de réexaminer les témoignages recueillis par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques lors de son enquête sur la politique des taux d'intérêt de la 31^e législature, et de convoquer tout témoin qu'il juge opportun d'entendre, de sorte que les Canadiens sachent que le Parlement, sinon le gouvernement, est prêt à s'attaquer à la «stagflation».

Mme le Président: Pareille motion ne peut être présentée que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.